



MAIRIE DE RARAY

L'an deux mille seize, le 17 décembre à neuf heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre,
s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, M. CHAMPEAUX Alain, Mme BELGUERRAS Martine
Mme BONTE Claude, Mme FRANCHET Virginie, Mme de LA BEDOYERE Sonia, Mme MARSH Annabel,
M. de LA BEDOYERE Emmanuel, M. de LA FOURNIERE Nicolas, M. LAGACHE Bruno.

ETAIT ABSENT: M. DELYS Noël

ETAIENT PRESENTS dans le public, conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur Claude BLANCHARD et Monsieur Daniel GUILLAUME

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. de LA FOURNIERE Nicolas, a été désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lecture est faite du compte-rendu du précédent conseil municipal du 13 septembre 2016 qui est adopté. Il est rappelé que c'est la version définitive de ce compte-rendu qui doit être affichée sur le site internet de la commune. Au sujet de la révision simplifiée N°2 du PLU qui a fait l'objet d'un avis défavorable, la commission PLU prendra en charge le projet de réponse qu'il est prévu d'adresser au préfet afin de rappeler le bien-fondé de cette demande de révision.

Délibérations :

- 1/ Délibération prise à l'unanimité au sujet de l'indemnité de conseil 2016 allouée aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveur,
- 2/ Délibération prise à l'unanimité au sujet de la signature de la convention de gestion des abris-voyageurs entre la commune et le conseil départemental,
- 3/ Délibération prise à l'unanimité au sujet de la dissolution et du transfert au budget communal du CCAS,
- 4/ délibération prise à l'unanimité au sujet de l'approbation de la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette,
- 5/ délibération prise à l'unanimité au sujet du changement d'adresse du PNR,
- 6/ délibération prise à l'unanimité au sujet de la rétrocession à la commune de la propriété de la route qui devrait desservir le lotissement de 8 lots, allant de la rue du Manoir à la rue de la Solette. Pour l'instant le permis d'aménager est refusé, un nouveau dossier sera déposé.

Divers:

Charte Etat-Commune Autonomes concernant les autorisations d'urbanisme (charte à accepter et à signer par Monsieur le Maire). Le Maire est compétent en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme à l'exception de celles mentionnées à l'article L 422-2 du code de l'urbanisme qui relèvent de l'Etat (travaux, constructions et installations réalisées pour le compte de l'Etat, de ses Etablissement Publics et concessionnaires, ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie, Pour ces demandes, l'autorité compétente est le Préfet, la direction départementale des Territoires de l'Oise (DDT Assurant l'instruction de ces actes.

Rampe d'accès à la mairie : La société KUBICKI a établi un nouveau devis afin de remplacer le revêtement initialement prévu à l'origine par du pavé scié ce qui représenterait un coût additionnel pour la commune de 1.379,00 Euros, surcoût accepté par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

ADTO: une étude d'assainissement des eaux pluviales va être lancée avec l'aide de l'ADTO sur l'ensemble du village et de son hameau,

CAUE : la réflexion de la sécurisation du carrefour rue du manoir et rue de Monchy a démarré avec l'aide du CAUE, plusieurs pistes sont identifiées. A ce stade une prise de contact avec le conseil départemental semble nécessaire afin de valider la faisabilité de certaines propositions,

Interdiction d'utiliser les pesticides dans les espaces verts dès 2018 : Plusieurs avis sont évoqués: revêtir les trottoirs d'un béton désactivé (KUBICKI), Jardin Décors va proposer une solution alternative. Les décisions en la matière seront prises à la lecture des différentes propositions,

Travaux réalisés dans les logements et bâtiments communaux : Une présentation très détaillée est effectuée par Madame Claude Bonte qui montre sur plusieurs tableaux (source secrétariat mairie) l'ensemble des travaux réalisés de 2004 à 2016 sur chacun des bâtiments propriété de la commune ainsi que les revenus dégagés correspondants. Seule la location de l'ancienne salle de classe ne permet pas de couvrir les dépenses de fonctionnement. Cette présentation montre la pertinence de la bonne gestion du parc locatif communal.

Bornes radio des caméras : les bornes seront changées au frais du fournisseur (Société Delta).

Les vœux seront présentés le 15/01/2017 à 11h30 dans l'ancienne école,

Les prochains conseils municipaux se tiendront les 4/02/2017 à 9h, et 25/03/2017 à 9 h
la fête du village aura lieu le 17 juin 2017 et un conseil municipal se tiendra le matin à 9h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

